

COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2021

Convocation du 26/02/2021

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER Julien, PAULET Marjolaine, QUIBLIER Aymeric, VIGIER Nicole

Absents :

Pouvoirs : CHARRIER Brigitte donne pouvoir à CAVROY Antoine
COCHINI Corinne donne pouvoir à QUIBLIER Aymeric

N° 2021 – 09 Objet : Provisions aux budgets auberge et commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il s'avère dorénavant de provisionner sur le budget primitif un montant correspondant à minima à 15% des sommes restant dues. Il conviendra donc de définir la somme provisionnée pour 2021 concernant le redevable suivant et inscrire au compte 681 (chapitre 68-opération réelle), les sommes correspondantes :

Budget principal :

- CAVALERI Marie Christine : restant dû au 31/12/2020 : 4 700.30€

Budget auberge :

- LE RELAIS DE ST ANDRE : restant dû au 31/12/2020 : 1 410.00€

Le montant de la provision à constituer est de 1 410.00 € sur le budget auberge et de 4 700.30 € pour le budget communal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

-De constituer une provision pour un montant total de 1 410.00 € sur le budget auberge et de 4 700.10 € pour le budget communal.

-D'imputer ces montants à l'article 681 sur le budget communal 2021.

VOTE : POUR 9 CONTRE 2 ABSTENTION 0

N° 2021 – 10 – Approbation des comptes de gestion

Budgets : Auberge, Chaufferie, Communal

M. le Maire rappelle aux élus que les comptes de gestion transmis par le comptable sont en concordance avec les comptes administratifs établis par la commune et propose de les approuver.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve les comptes de gestion 2020

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2021 – 11 – Vote du compte administratif 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MONGRENIER Julien vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Budget aubergeFonctionnement

Dépenses Prévu : 16 200.00 €
Réalisé : 16 668.66 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu 16 200.00 €
Réalisé : 8 718.84 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement

Dépenses Prévu : 44 635.88 €
Réalisé : 0.00 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 44 635.88 €
Réalisé : 44 546.26 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 44 546.26 €
Fonctionnement : - 7 949.82 €
Résultat global : 36 596.44 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le compte administratif de l'auberge 2020.

VOTE : POUR 7 CONTRE 2 ABSTENTION 0

Budget chaufferieFonctionnement

Dépenses Prévu : 48 336.47 €
Réalisé : 27 519.78 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 48 336.47 €
Réalisé : 45 187.01 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement

Dépenses Prévu : 35 026.63 €
Réalisé : 18 875.91 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 35 026.63 €
Réalisé : 21 004.33 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 2 128.42 €
Fonctionnement : 17 667.23 €
Résultat global : 19 795.65 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le compte administratif de la chaufferie 2020.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Budget communalFonctionnement

Dépenses Prévu : 233 502.85 €
Réalisé : 153 580.89 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 233 502.85 €
Réalisé : 270 630.38 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement

Dépenses Prévu : 217 279.28 €
Réalisé : 116 861.36 €
Reste à réaliser : 12 668.72 €

Recettes Prévu : 217 279.28 €
Réalisé : 88 717.65 €
Reste à réaliser : 11 955.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -28 143.71 €
Fonctionnement : 117 049.49 €
Résultat global : 88 905.78 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le compte administratif de la commune 2020.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2021 - 12 - OBJET : Vote du budget primitif 2021

Le Maire expose aux membres présents qu'il convient de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 des budgets : Auberge, Chaufferie et commune.

AUBERGE

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excedent ou deficit	7 949,82			44 546,26
Opération réelle	21 554,18	29 504,00	50 840,24	6 293,98
TOTAL	29 504,00	29 504,00	50 840,24	50 840,24

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le budget primitif de l'auberge 2021.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 2

CHAUFFERIE

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excedent ou deficit		17 667,23		2 128,42
Opération réelle	53 682,23	36 015,00	40 360,65	38 232,23
TOTAL	53 682,23	53 682,23	40 360,65	40 360,65

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le budget primitif de l'auberge 2021.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

COMMUNE

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excedent ou deficit		88 192,06	28 143,71	
Opération réelle	314 966,06	226 774,00	227 328,67	255 472,38
TOTAL	314 966,06	314 966,06	255 472,38	255 472,38

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le budget primitif de l'auberge 2021.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 2

N° 2021 – 13 – Taux d'imposition année 2021

Le Maire expose aux membres présents qu'il convient de voter les taux d'impositions 2021, et rappelle les taux votés pour l'année 2020.

	TAUX VOTES 2020	Proposition pour 2021
TAXE FONCIERE BATIE	10.63 %	10.63 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	58.43 %	58.43 %

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal délibère et décide d'appliquer les taux proposés par M. le Maire pour l'année 2021.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0